

Réunion du CSE (Comité Social et Economique) du 25 mars 2021
Réponses écrites pour affichage le 26 mars 2021

Question 1 : La prime Macron est reconduite en 2021, quel est le positionnement de la direction ?

Nous rappelons qu'une prime a été versée en janvier 2021. La dernière prime Macron avait été versée en janvier 2020. Sans connaître cette décision de l'Etat, par cette prime exceptionnelle, la Présidente et le Conseil d'Administration ont récompensé l'atteinte de la majorité des objectifs assignés et l'investissement sans faille des salarié-e-s de la Mission Locale Haute-Garonne tout au long de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire du COVID 19.

Question 2 : Quelle est la fiche de poste des conseillers Remojeunes ?

La fiche de poste Conseiller Rémojeunes a été diffusée à l'ensemble du personnel au moment de la note d'information sur l'appel à candidature du 18 juillet 2019. Vous la trouverez en annexe de ce document.

Question 3 : Quelle est l'organisation du dispositif Garantie Jeunes pour 2021 ?

Cette question ne relève pas d'une question DP. Elle sera abordée en CSE.

Question 4 : Quelles sont les modalités pour mettre en place le don de RTT au sein de la structure ?

N'ayant jamais été sollicités à ce jour sur le sujet, nous n'avons pas de modalités établies. Nous mettrons en place des modalités si nous sommes saisis relativement à une situation particulière.

Question 5 : Est-il possible de clarifier la mise en place du télétravail ? La consigne est-elle : tous les mardis après-midi en télétravail + 1 jour semaine de 5 jours, soit 1 moyenne de 1 jour par semaine sur les salariés à temps plein ?

Tous les mardis après-midi, sur demande des salarié-e-s et 1 jour de la semaine uniquement les semaines hors RTT, sur demande des salarié-e-s, de sorte que la présence d'un salarié-e sur site peut être de 3 jours et demi par semaine.

Afin d'assurer la meilleure intégration aux nouveaux salarié-e-s, nous proposons aucun télétravail pendant les premiers mois d'activité sauf cas particuliers (isolement nécessaire ...) cf. question 8

Question 6 : L'employeur peut-il clarifier le statut de la MLHG : entreprise privée ou entreprise publique ?

La mission locale Haute- Garonne est une association, loi 1901, soumise aux règles du droit privé.

Question 7 : En rapport avec le nombre de salariés, les heures de délégation des membres élus du CSE passent-elles de 19 à 21 heures ? L'employeur peut-il confirmer ces données ?

Cette question ne relève pas d'une question DP. Elle sera traitée en CSE.

Question 8 : Question plan déconfinement : à ce jour, les salariés ayant – de 3 mois d'activité dans la structure n'ont pas accès au télétravail, cet élément n'est-il pas discriminant ?

L'employeur est responsable de la santé sécurité des salarié-e-s.

Depuis 1 an de crise sanitaire, grâce au strict respect du protocole par les salarié.e.s et les jeunes, nous n'avons eu à déplorer aucun cas de contamination sur le lieu de travail. Ce résultat démontre le sens des responsabilités de chaque salarié.e. Les efforts portés doivent se prolonger.

Par ailleurs, Les dernières communications font état de difficultés importantes au moment de l'intégration des salarié-e-s et des premières semaines d'activité, liées au télétravail. Les nouveaux salarié.e.s ont besoin de bien connaître le métier, la structure et ses outils pour être à l'aise dans une situation de télétravail.

De ce fait nous privilégions pour ces salarié-e-s le présentiel sur la période de démarrage du contrat, ils sont prioritaires en cas d'arbitrage par rapport au nombre de personnes dans les locaux. Bien évidemment, les règles de télétravail ainsi que la convention (qui leur a été remise) serait appliquée en cas de nécessité de télétravailler (isolement, reconfinement éventuel ...)

Nadège CARREL
Directrice



Annexe réponses aux questions du 25 mars 2021



MISSION CONSEILLER-ERE PIC

Cette de conseiller en insertion PIC s'inscrit dans le cadre d'un nouveau projet, le PIC REMOJeunes (Plan Investissement Compétences - Repérer Et Mobiliser les Jeunes Invisibles). Il nécessitera **une grande mobilité sur l'ensemble du territoire d'affectation** (véhicule de service à disposition) et pourra donner lieu ponctuellement à des **horaires atypiques** (travail en soirée ou durant le Week end).

Outre les missions classiques d'un Conseiller en Insertion (Cf. CCN), la mission principale du Conseiller-ère en insertion PIC REMOJeunes sera l'animation du projet PIC REMOJeunes (Plan Investissement Compétences - Repérer Et Mobiliser les Jeunes Invisibles) et sa bonne conduite sur le territoire d'affectation, sous la responsabilité de la Coordinatrice PIC, en lien avec le Responsable de territoire et les équipes œuvrant sur ce territoire. De manière plus détaillée, il s'agira de :

- Contribuer au repérage de publics NEET dits invisibles par une démarche « hors les murs », à savoir aller à la rencontre d'acteurs territoriaux (tissu associatif, acteurs institutionnels...) notamment dans le cadre d'évènements de la vie de la cité (culturels, sportifs, éducatifs, associatifs...)
- Participer aux évènements mis en place en interne ou par les partenaires dans le cadre du projet
- Coopérer avec les partenaires du consortium et autres partenaires sur le territoire et en particulier organiser et animer les cellules REMOJeunes, en lien avec la Coordinatrice PIC
- Déployer et coordonner les actions liées au PIC REMOJeunes sur le territoire, en étroite relation avec la coordinatrice PIC, les responsables de territoire et les équipes
- Assurer le reporting quantitatif et qualitatif des activités liées au PIC sur le territoire
- Rédiger les documents liés au projet dans sa déclinaison sur le territoire (bilan mais aussi invitation aux réunions, ordre du jour, documents supports ...) en lien avec la Coordinatrice PIC
- Participer à l'identification des points de force ou au contraire des difficultés pour soutenir le partenariat local en lien avec la coordinatrice
- Participer à la communication autour du projet pour le territoire selon la politique de communication définie au plan départemental en lien avec la coordinatrice
- Superviser la saisie MILO des activités liées au projet sur le territoire en lien avec la coordinatrice
- Participer au développement du partenariat du territoire (entreprises, partenaires insertion, associations ...) et sensibiliser autour du projet.

CARACTERISTIQUES DU POSTE	
Emploi repère	Conseiller-ère en insertion
Temps de travail	Temps complet (35 heures)
Type de contrat	CDI – Mission temporaire d’une durée de 16 mois correspondant au projet PIC
Intitulé	Conseiller-ère en insertion - Conseiller-ère PIC
Profil	Formation BAC + 2 minimum ou expérience professionnelle équivalente. Expérience dans le réseau exigée. Permis B en cours de validité pour se rendre sur les différents lieux d’intervention de la Mission Locale Haute-Garonne.
Horaires	Horaires atypiques : participation à des manifestations ou réunions le soir ou le Week-end
Lieu	Mission Locale Haute-Garonne. Mission impliquant beaucoup de déplacements

APTITUDES ET COMPETENCES REQUISES :

Connaissance des outils et dispositifs d’insertion sociale et professionnelle

Capacité d’écoute, d’analyse et de synthèse

Capacité rédactionnelle

Capacité de travail en équipe (réflexion, partage de situations, de difficultés rencontrées, d’informations, implication dans la réflexion, les propositions, la mise en œuvre et/ou le suivi d’actions avec ses collègues)

Capacité à travailler en partenariat avec différents acteurs locaux (institutionnels, entreprises, associatifs, public jeune...) en sachant adapter son discours à son interlocuteur

Maîtrise des outils bureautiques et informatiques (Word, Excel, PowerPoint)

Connaissance du logiciel I MILO.

Discrétion, autonomie

Attitude bienveillante en direction du public, des partenaires, des collègues et communication non-violente